

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction Départementale de Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Renouvellement de deux autorisations d'exploitation
des centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge, sur le ruisseau le Vorz,
sur les communes de Sainte-Agnès et de Saint Mury-Monteymond
par la SNC Micro de la Gorge**

Par arrêté n° 38-2017-293-DDTSE01 du 20 octobre 2017, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018 inclus.

Au terme de cette enquête, les décisions pouvant être adoptées sont une autorisation au double titre du Code de l'Énergie et du Code de l'Environnement, portant sur : le renouvellement d'autorisation de chaque centrale hydroélectrique ou la fusion des droits d'eau et l'autorisation de la nouvelle centrale qui en résulterait. Ces décisions seront prises par l'autorité compétente, le Préfet de l'Isère.

M. Daniel TARTARIN, professeur de l'enseignement technique, retraité, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

Sainte-Agnès, le mardi 12 décembre 2017 de 14h00 à 17h00,
Saint-Mury-Monteymond, le jeudi 21 décembre 2017 de 16h30 à 18h30,
Sainte-Agnès, le vendredi 12 janvier 2018 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact
- l'avis du Préfet de la région Rhône-Alpes, en tant qu'autorité environnementale,
- des dossiers complémentaires de février 2015, octobre 2016 et mai 2017.

- les registres d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier pourra également être consulté :

- sur le site internet des services de l'État en Isère : <http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques/Enquetes-publiques>

- sur rendez-vous en version papier et sur un poste informatique, à la Direction Départementale des Territoires de l'Isère – Service environnement – 17 bd Joseph Vallier – 38040 Grenoble Cedex 9 – Tél. : 04.56.59.46.49 .

Les observations écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus. Elles peuvent également être adressées par correspondance à la mairie de Sainte-Agnès (adresse : La Ville 38190), siège de l'enquête, en mentionnant « Centrales hydroélectriques du Pleynet et de la Gorge - à l'attention du commissaire enquêteur », ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 12 janvier 2018, 17 heures.

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précité.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : SNC Micro de la Gorge - Le Mollard - 38190 Sainte-Agnès

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairies de Sainte-Agnès et de Saint Mury-Monteymond, et pendant un an sur le site des services de l'État en Isère précité, à compter de leur publication.